

Avant d'être, sous le sigle CCAF, un *lien* entre des personnes intéressées par la psychanalyse, régi par les règles du droit associatif, ce lien nous est apparu comme étant destiné à promouvoir l'existence d'un *lieu* pour un fonctionnement institutionnel fondé à partir de l'exercice de la règle fondamentale de la psychanalyse, sur le travail en *cartel* et la procédure de la *passé*.

Nous considérons, en effet, que la trouvaille de Freud, autant que les inventions de Lacan désignées par ces termes, obligent aujourd'hui les psychanalystes qui se veulent conséquents à repenser le concept même de lien institutionnel.

Dès la fondation des CCAF en 1983, le fonctionnement s'est voulu *démocratique*. Des analystes issus de l'Ecole Freudienne de Paris, regroupés sous l'enseigne d'une *constitution* plutôt que d'une *légitimité*, ont en effet pensé jusque dans leur mode de fondation (à partir d'une assemblée se voulant souveraine), devoir rompre avec la tradition autoritaire qui est celle d'une école, un mode de transmission qui, de Freud à Lacan, s'est perpétué et sévit encore dans le champ institutionnel de la psychanalyse. Par là, sont données toutes ses chances à l'instauration d'un nouveau lien qui permette la mise en acte des inventions institutionnelles de Lacan, que sont *le cartel* et *la passé*.

Le cartel retrouve ainsi sa fonction première. Il se veut le lieu d'une transmission effective du savoir et de l'exercice de l'analyse. Il doit déjà faire pièce, pour y parvenir, au mode *universitaire* qui lie un à un le maître au disciple par la séduction et le disciple au maître par le conformisme ; mais il a aussi pour fonction de faire obstacle au mode *hystérique* des effets de groupe qui ruinent toute extension de la découverte freudienne au sein d'un collectif. La formation de ces cartels repose donc sur le tirage au sort et non sur la cooptation.

Quant à la *passé*, sa reprise au sein des CCAF a été fondamentale dès l'origine. Son usage a modifié l'esprit dans lequel elle était exercée au sein de l'AFP : elle ne donne en aucun cas lieu à une nomination analyste.

Notre association estime qu'elle doit son existence à sa capacité de mettre en acte ces dispositifs de la *passé* et du *cartel*, pour en faire les institutions de la psychanalyse elle-même. La pratique de ces dispositifs témoigne de la détresse de la civilisation, détresse devant laquelle l'association ne peut que tenter de faire entendre sa voix à travers un texte politique rédigé en décembre 2003 : " **Réglementer l'impossible** ".